

ASNIÈRES LES MÉTHODES MUSCLÉES DU DÉPUTÉ MAIRE UMP

Totalitarisme municipal

La ville d'Asnières, 76 000 habitants, Hauts-de-Seine, est-elle en extraterritorialité? La question surgit des événements et des incidents qui se succèdent depuis dix jours et des pratiques permanentes qu'ils portent au grand jour. Le 30 octobre au matin, un habitant de la cité est appréhendé à son domicile par la police et placé en garde à vue sur la base d'une plainte pour « tentative d'agression au moyen d'une arme par destination ». En clair, le directeur du cabinet du maire, un certain Francis Pourbagher, accuse son paisible concitoyen, chercheur en physique fondamentale au Commissariat à l'énergie atomique, d'avoir voulu l'assassiner en fonçant sur lui avec son véhicule, pour des motifs politiques. Rien moins.

Après quelques heures, l'affaire se confirme être une grossière provocation. Le seul tort de notre ingénieur est d'avoir été repéré, deux jours plutôt, participant à la distribution d'un tract de l'Association des habitants et riverains des quartiers Métro, Philosophe et Voltaire. Le lendemain, c'est une jeune femme, également membre de ladite association, qui fait

l'objet d'une « sommation interpellative ». Un huissier sonne à sa porte pour lui remettre un pli par lequel le maire enjoint à l'association de cesser « ses pressions » sur l'institution municipale. Dimanche dernier, c'est au tour d'un groupe d'adhérents de se faire méthodiquement tirer le portrait en pleine rue par un gros bras connu comme étant un proche de l'édile. Il faudra l'intervention de la police pour que l'homme efface les photos numériques prises contre la volonté des flashés.

Que fait donc cette fameuse association? Créée il y a quelques mois et revendiquant déjà plus de six cents adhérents, elle regroupe des habitants préoccupés par les projets urbains que concocte la mairie. Faute de parvenir à nouer le dialogue avec l'autorité municipale, elle a entrepris d'exposer publiquement ses inquiétudes, ses désaccords et ses questions. Il a fallu pousser à son comble l'exaspération de ces cadres supérieurs et membres de professions libérales pour qu'ils passent à l'action. « Je n'ai vraiment pas l'âme militante », a déclaré, presque en s'excusant, l'un d'eux à l'*Hu-*

manité, avec les hochements approbateurs de son entourage.

Nouvel épisode en début de semaine: l'adjoint au maire à la culture a reçu à son domicile, des mains du chef de la police municipale, un arrêté du maire portant suppression de sa délégation. Olivier Chazoule affirme n'avoir eu aucun différend, en tout cas exprimé, avec son tuteur et ne disposer d'aucune explication. Une seule se dessine: il avait naguère animé Adéquat, une association qui avait déjà mis les pieds dans le plat sur la multiplication de ZAC bien peu concertées. L'action n'avait pas peu contribué à la chute de la vieille garde RPR locale, il y a près de dix ans, et à porter, après moult épisodes, manœuvres et coups bas, Manuel Aeschlimann (UMP) aux sièges de maire (1999) et de député (2002).

L'homme dénonçait naguère l'opacité d'une gestion de clan. Depuis dix-huit mois, il bat ses maîtres. AC!, le MRAP, le Planning familial, la JOC, la Ligue des droits de l'homme, Asnières quartier libre, Cité d'idées... de nombreuses associations qui travaillent dans les quartiers po-

pulaires du nord de la commune sont mises au ban: suppression de toute subvention, exclusion du forum annuel des associations, non accès aux salles municipales. La Conférence Saint-Vincent-de-Paul, association caritative locale liée à la paroisse, n'est guère mieux traitée. Son président, M. Vasset, envisage de jeter l'éponge tant le mépris est profond et les vagues promesses jamais honorées. Il en est de même du Conseil économique et social local, mis en place de façon volontaire par le maire. Démission du président et motions de protestation de commissions se succèdent devant le refus opposer à toute demande d'information et l'indifférence aux réflexions engagées. Le conseil municipal lui-même est soumis au même régime. Cette assemblée n'est convoquée qu'au strict minimum légal d'une fois par trimestre. Bref, à Asnières, tout doit procéder de la seule volonté de Manuel Aeschlimann, et chacun doit lui être personnellement redevable du simple accès au droit: une sorte de privatisation de l'institution municipale et de l'espace public.

Marc Blachère